

# ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2024

**Le Maire de Saint Genis de Saintonge,**

**Vu** le code général de la fonction publique,

**Vu** les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

**Vu** la délibération du 15/04/2015 relative à la détermination des « ratios promus-promouvables »,

**Vu** l'arrêté en date du 15/02/2021 portant sur les lignes directrices de gestion à compter du 01/03/2021,

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

**Avancement au grade de :** Adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe

Rang	Nom / Prénom	Grade actuel <sup>1</sup>	Promovable à la date du
1.	IMBERT Frédérique	Adjoint technique principal territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	01/01/2024

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

**ARTICLE 2 :** Le Directeur Général des Services (*ou la secrétaire de mairie, le Directeur...*) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié ou affiché en mairie (ou établissement public),
- Transmis au **Centre de Gestion de la Charente-Maritime** pour **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code général de la fonction publique susvisé.

**ARTICLE 3 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

**ARTICLE 4 :** Le Maire (ou Le Président) certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac - CS 80541 - 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Saint Genis de Saintonge, le 14/02/2024

PUBLIÉ LE : 14/02/2024

Le Maire,  
QUESSON Jacky

